

FICHE DE LECTURE

Jean-Claude Barbier, *La longue marche vers l'Europe sociale*, PUF, novembre 2008

Question de l'ouvrage : où en est l'Europe sociale et pourquoi ?

Hypothèse de l'auteur : l'Europe sociale ne se construit que très lentement et jamais en profondeur parce que la dimension des cultures politiques nationales, constitutives des systèmes de protection sociale, n'est pas prise en compte par les élites qui construisent l'Europe.

Introduction – p.5 à 16

L'UE s'est construite avant tout sur l'économie : la protection sociale est le dernier domaine travaillé en commun. Cette dernière est élaborée aujourd'hui aux niveaux nationaux. Chaque pays a ses représentations qui définissent sa forme de protection sociale. Selon JCB, le seul travail de fond qui permettrait d'avancer vers des droits sociaux européens serait de rapprocher tous les citoyens et de partager les cultures.

Première partie : La protection sociale en Europe, nationale et communautaire ?

1. Les systèmes nationaux de protection sociale au cœur de la légitimité des Etats – p.17

Il s'agit d'abord de montrer le lien entre la protection sociale et la démocratie. La protection sociale a un caractère central par la part des dépenses qu'elle occasionne, mais aussi et surtout parce qu'elle est un « véritable rapport social ».

L'auteur rejette les termes fréquemment utilisés d' « Etat-providence » (trop centré sur l'action de l'Etat) et de « sécurité sociale » (pas assez large) pour tenter de définir la protection sociale. La « protection sociale » est un système qui protège contre la division sociale du travail, la division gouvernants/gouvernés et la division sexuelle des tâches domestiques. Elle transforme la société et légitimise l'Etat. Elle comprend l'assurance privée + la redistribution fiscale + la solidarité familiale. Ses sous-domaines : retraites, santé, politique de l'emploi, assurance chômage, système d'éducation, etc.

Problème : tension entre les traditions nationales et l'universalisme. La tendance de chaque pays est de vouloir appliquer son système aux autres, comme si tout le monde était semblable. Or l'histoire et la langue (en tant que signification sociale) fait de chaque système de protection sociale nationale un ensemble de significations ancrées, qu'on ne peut faire disparaître en appliquant de grands concepts communs.

2. Nation et protection sociale, pratiques et subjectivités – p.37

Dans ce chapitre, l'auteur montre le lien entre la protection sociale et la nation : selon lui, la protection sociale est nationale pour des raisons politiques, culturelles et pratiques.

La « nation » est difficile à définir : le concept dépend du pays, des conditions culturelles. Elle recouvre des phénomènes subjectifs et objectifs. Dimension négative avec le « nationalisme ».

Quels liens nation/protection sociale ?

→ **La protection sociale s'appuie sur des conditions sociales de légitimité et de solidarité.** Deux pré-requis sont nécessaire à sa défense par les citoyens : le sentiment que la redistribution est légitime, et le sentiment que les allocations s'insèrent dans une réciprocité généralisée. Le soutien à la protection sociale dépend du mérite perçu de ses bénéficiaires. La solidarité est liée à un processus d'identification et tout individu est identifié comme ayant une nationalité.

→ **L'accès à la protection sociale est lié à la citoyenneté et à l'identité des individus.** L'auteur définit la citoyenneté comme des droits civiques/politiques/sociaux + des circonstances sociales qui influent sur la capacité d'être citoyen + la participation politique et sociale aux réformes + les orientations civiques et la perception de soi-même par rapport à la société.

→ **Pour des raisons pratiques, la protection sociale est ancrée dans des institutions formelles nationales :** utilisation de la langue du pays pour communiquer avec les usagers, guichets locaux, droit national inscrit dans une histoire, technologies nationales (ex : cartes d'identité en France...).

La protection sociale est donc basée sur une « fermeture » : celle de la légitimité et celle de la faisabilité pratique.

3. L'état de l'Europe sociale (1957-2007), une appréciation réaliste – p.63

L'auteur met l'accent sur 3 difficultés pour parler de l'Europe sociale :

- le foisonnement de l'information sur le sujet
- le fait que le champ de la protection sociale soit très vaste
- la nécessité d'être objectif et neutre (ni pro-européen, ni eurosceptique)

Existe-t-il un « modèle social européen » ? Il existe une communauté de situations présumées, mais en réalité il y a des systèmes nationaux avec une mince « couche » européenne par-dessus. Globalement, tous les pays ont une prise en charge collective du risque maladie, un rôle des partenaires sociaux plus ou moins institutionnalisés. **Il existe une « européanisation » de la protection sociale, mais pas de réelle convergence.**

Les droits économiques et sociaux ne sont pas traités à égalité. **Les droits sociaux ne sont abordés que dans les cas où ils affectent ou sont affectés par le marché.** « Intégration négative » : les droits sociaux ne sont jamais traités pour leur valeur intrinsèque, mais parce qu'ils ont un lien avec l'économie. En outre, la Charte des droits fondamentaux n'a pas de valeur contraignante pour l'instant : la CJCE n'y font donc pas référence. La CJCE vise l'abolition des obstacles aux libertés économiques. Elle est un ordre juridique communautaire supérieur aux ordres juridiques nationaux, mais a un problème de légitimité démocratique : elle est choisie par les gouvernements.

L'auteur décrit les grandes étapes de la construction des politiques de protection sociale depuis 1957. Le tableau p.80 récapitule ces étapes en fonction des Traités. Il distingue trois temps :

→ **de 1958 à 1986 : débuts de la dimension sociale**, « intégration négative », avec la production réglementaire sur la coordination des régimes de sécurité sociale pour réduire les obstacles à la mobilité des travailleurs. Création des fonds structurels.

→ **de 1986 à 2003 : « âge d'or »**, avec des innovations, mais superficielles. La CJCE régit sur le social lié à l'économie + l'égalité hommes-femmes + la sécurité et l'hygiène au travail. Création du fonds de cohésion pour les pays « à la traîne ». Surtout, mise en place de la stratégie de Lisbonne, et invention de la MOC : fixation d'objectifs communs, échanges de bonnes pratiques, évaluation commune des résultats. Problèmes : la MOC n'est pas connue des citoyens, elle donne lieu surtout à d'âpres batailles, l'évaluation commune se révèle impossible à mettre en œuvre, les échanges sont toujours en fonction de stratégies nationales, les discours sonnent creux...

→ **depuis 2004 : effondrement ?** Le discours économique prend le pas sur les réformes sociales positives. L'élargissement à 27 pays rend les choses encore plus difficiles. Echec des référendums en France et aux Pays-Bas. Aujourd'hui : situation peu favorable à une augmentation du social européen.

Deuxième partie : Pour une compréhension sociologique de la diversité culturelle en Europe

4. La diversité culturelle, un point aveugle ? – p.107

La « diversité » met les sociologues et les élites mal à l'aise. Soit on s'en éloigne au maximum pour réfléchir uniquement en terme de grands principes généraux communs, soit on abandonne toute comparaison. Pourquoi se maintient-elle malgré tout et par-dessus tout ? L'auteur insiste sur l'importance de la différence linguistique, sur les « concepts intraduisibles ». Il décrit les différentes théories existantes de la protection sociale européenne qui font l'impasse sur la différence culturelle. Les études sur les différents types de capitalisme ont tendance à faire la même chose : ne jamais prendre en compte le rôle de la culture politique. C'est un paradoxe, souligne l'auteur, car le rôle de l'Etat s'installe d'abord dans une histoire, des valeurs, des normes particulières. Par exemple, l'histoire religieuse influence forcément le traitement de la pauvreté. Il faut faire attention à ne pas briser des identités en les ramenant à des jeux de variables communes.

5. Au-delà de la querelle "universalisme/culturalisme" – p.127

Les universalistes estiment que la variable culturelle n'a pas d'importance : au mieux c'est un « contexte ». L'universalisme est confortable : les sociologues rencontrent du commun et le transforment trop vite en universel. Ils confondent culture et culturalisme, reprochant à ce dernier de pré-déterminer les individus par leur culture, d'être une intuition plutôt qu'un argument scientifique, etc. Pour l'auteur, on ne peut faire l'impasse pourtant sur la culture : **on peut repérer des éléments**

d'histoire du pays dans les « construits sociaux » d'aujourd'hui, mais pour autant ne pas faire de cette histoire un déterminisme.

L'auteur souligne aussi le fait que les sociologues, politiques, économistes n'acceptent pas le caractère relatif de leurs concepts, alors qu'ils sont rattachés à une langue et une forme de pensée.

L'auteur alerte également sur les « **dangers de l'impérialisme de l'économie universaliste** », c'est-à-dire l'idée que le langage économique est le seul valable, est neutre et universel. L'universalisme économique ne prend jamais en compte les valeurs, les langues, les identités territoriales. L'auteur fustige enfin les forums internationaux qui mélangent les approches (sociologique, économique, politique) : pour lui ce sont les lieux de la pensée de l'économie universaliste.

JCB propose une solution en 4 étapes pour sortir de la querelle :

- 1) prendre la mesure de l'impérialisme économique dans toutes les recherches et les enquêtes
- 2) préserver l'autonomie du débat scientifique par rapport à la pensée néo-libérale : coopérer dans la pluridisciplinarité mais s'éloigner des orientations politiques
- 3) partir sur 3 niveaux d'abstraction pour comprendre les choses : le niveau des phénomènes communs à l'échelle de l'ensemble des pays « développés », le niveau des familles de pays qui ont des points communs et le niveau national qui est parfois irréductiblement singulier.
- 4) savoir qu'aujourd'hui, sur la protection sociale en Europe, le 1^{er} niveau est déjà largement fourni

6. Des conditions éthiques de la comparaison internationale – p.155

L'auteur propose de respecter **2 principes éthiques** :

- le respect des personnes que l'on découvre (se débarrasser de l'ethnocentrisme)
- essayer d'être le plus objectif possible malgré l'influence de son cadre national

Il n'existe pas de « culture européenne » : l'Europe s'est construite sur les antagonismes, les différences. Pour faire une comparaison internationale, le sociologue doit faire un travail proche de la traduction « littéraire » : il recherche la vérité et la clarté (rôle différent des journalistes et politiques). La neutralité est possible mais demande du temps : même si on n'est jamais sûr que la théorie soit la réalité, on doit essayer d'être le plus près possible des faits, objectiver les énoncés au maximum, grâce notamment à la discussion entre pairs. **Le sociologue doit se préserver du débat politique** : il doit pouvoir critiquer les données lorsqu'elles servent une position politique, il doit défendre les faits « même petits et désagréables ».

L'auteur propose 4 contrôles spécifiques :

- contrôle de la langue de description et d'argumentation
- toujours voir où les choses peuvent être influencées par le politique
- définir les concepts de manière précise, notamment les traductions
- limiter les interprétations débordantes

Troisième partie : Les cultures politiques et la construction européenne

7. Imaginaire, langue et politique – p.179

Toute société se crée « son monde propre de significations » : parmi elles, les valeurs, les langues... Ce sont des créations contingentes, toujours en partie indéterminées. Par exemple, les communautés nationales partagent l'idée qu'il faut aider les personnes pauvres, mais la forme de l'aide n'est jamais la même en fonction des pays et des époques.

L'approche classique en science politique détermine 3 groupes à étudier : les idées ou le référentiel des personnes, les intérêts des personnes et les institutions mises en place. **L'auteur propose de compléter le référentiel par les valeurs, les normes, les images du débat public : la « culture politique », faite de représentations collectives.** Il souligne la difficulté de définir cette culture politique (description des différentes approches existantes p.187 à 192). Il propose quelques questions, par exemple : quels sont les grands principes de la distribution des prestations ? quels sont les principes légitimes d'accès à ces prestations ? comment est-il légitime que la protection sociale soit gérée et financée ? Ces questions sont à mettre en lien avec les pratiques concrètes et historiques des pays, et avec les institutions formelles créées (tableaux p.199 et 200). Tout cela permet de contextualiser les idées sur la protection sociale. Pour nuancer son propos, JCB précise toutefois que les échanges entre les cultures existent, qu'elles ne sont pas imperméables les unes aux autres.

Le rôle de la langue est crucial : l'anglais actuel des institutions européennes est une langue creuse, « de service ». **Les termes sont porteurs de sens au-delà du mécanique** : il faut étudier la langue d'origine soigneusement. La traduction devient une sorte de « négociation » pour conserver un maximum de l'idée originale. JCB cite 4 exemples pour lesquels les différences linguistiques sont

essentielles : le nom des acteurs comme l'Etat et les partenaires sociaux (p.207), les notions de division et de cohésion sociale (p.208), les principes de la justice sociale (p.212), le workfare et la flexicurité (p.213).

Enfin il illustre son propos avec le problème de l'immigration : problème commun et divers à la fois dans tous les pays européens. Il mêle l'acceptation de modes de vie différents, la mobilité des salariés et son impact sur le marché du travail, l'élargissement de la solidarité au-delà de la communauté politique nationale. Or malgré des similitudes fonctionnelles, le problème de l'immigration est résolu différemment dans chaque communauté nationale.

8. Relancer l'Europe sociale ? Priorité aux langues – p.227

L'auteur décrit les obstacles à l'Europe sociale :

- la transposition de la décision du juste et du solidaire au niveau européen est une source d'incertitude pour les Etats
- il y a le sentiment que le pouvoir au niveau national permet de préserver l'intérêt national
- la protection sociale reste un « barrage à l'économie » : les experts européens préfèrent la laisser de côté et se focaliser sur l'uniformisation de l'économie sur le marché européen
- la peur du dumping social
- le risque du populisme et du « chauvinisme du welfare »...

JCB souligne **2 obstacles particulièrement majeurs** à l'avancée de l'Europe sociale :

→ **la dépolitisation de l'Europe** : les véritables enjeux politiques sont au niveau national. La Commission européenne pense qu'en améliorant sa communication vers les citoyens sur sa stratégie, elle les impliquera plus. Mais elle n'adapte pas son discours aux différences culturelles : elle a un discours de compromis, de rhétorique « raisonnable », qui n'attend pas le citoyen lambda et ne convainc personne d'autre que ses élites.

→ **la légitimation de certaines institutions européennes** : la BCE et la CJCE ont un problème de légitimité. Elles incarnent l'uniformisation par l'économie et le droit. Or on ne peut légiférer sans comprendre les différences culturelles. Exemple des SSIG : on ne peut légiférer sur les services sans passer par la définition des différents types de services et du service public dans chaque pays. Cela prend du temps, et pendant ce temps la CJCE continue à légiférer, au risque d'être incomprise et illégitime.

Aujourd'hui, pas de réel projet pour l'Europe sociale. Le changement possible passera par un changement de conscience des citoyens. **La proposition de l'auteur : rapprocher les cultures.** Cela passe par exemple par faire voyager les apprentis, les chômeurs, et par mettre les langues et les sciences sociales au premier plan de l'enseignement supérieur et secondaire. Objectif : réduire les inégalités actuelles du multilinguisme entre les pays et dans les pays eux-mêmes (entre les hommes et les femmes, entre les pauvres et les riches, entre les différents métiers, etc.), ouvrir les personnes à l'autre. Cela permettrait d'augmenter la participation et le consentement politique des citoyens. Pourquoi ne pas créer une MOC spécifique pour les langues par exemple, ou bien à défaut insérer la dimension du multilinguisme à toutes les MOC ?

Conclusion – p.259

En protection sociale, il y a des règles communes au-delà des systèmes nationaux, mais pas de « modèle social européen », sauf à le définir comme un mélange de règles fédérales et de législations nationales. L'Europe économique s'est construite pour préserver la paix entre les pays. L'Europe sociale devait découler de la prospérité économique, pourtant aujourd'hui il n'existe pas de véritable solidarité européenne. Or l'Europe ne peut continuer à se construire en ignorant les attentes sociales des peuples.

Le problème principal réside dans le lien étroit entre la culture nationale et la protection sociale : il n'y a pas suffisamment de commun entre les pays pour faire une protection sociale européenne. L'UE ne s'occupe pas de cet aspect aujourd'hui car c'est trop difficile. Pour résoudre le problème, il faudrait faire communiquer les cultures politiques. Or aujourd'hui l'intégration sociale européenne est bloquée, et la situation peut durer longtemps...